

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 50 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	*	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

REVUE RÉTROSPECTIVE

Séance du 31 décembre 1873.

L'Assemblée nationale examine une disposition présentée par M. Magne, ministre des finances, d'après laquelle les droits d'entrée sur les vins au profit du Trésor et la taxe de remplacement perçue aux entrées de Paris seraient augmentés considérablement.

M. Pagès Dupont combat cette disposition, qui est rejetée par 382 voix contre 258.

MM. le comte Murat et de Valon ne prennent pas part au vote. Entre un ancien ministre de l'Empire et une augmentation d'impôt pour leurs électeurs..... ils s'abstiennent.

Cahors, 2 Août.

Décidément, et de plus en plus, MM. les bonapartistes veulent tout pour eux. Les chefs principaux attaquent M. Paul de Cassagnac, parce que ce dernier, qui a du courage et des scrupules, veut laisser quelque chose aux autres. MM. Rouher, Jolibois, et le duc de Padoue viennent, en effet, d'adresser une lettre à l'Ordre (leur journal officiel, mais sans abonnés et sans lecteurs). Cette lettre est écrite au nom du comité impérialiste. A défaut d'autre incident, la presse parisienne s'en occupe.

On lit dans la République Française :

L'Ordre a publié, sous forme de lettre adressée au directeur politique et signée comme un manifeste par MM. Rouher, de Padoue et Jolibois, chefs du comité de l'appel au peuple, une sorte de semonce, de mercuriale à l'adresse de M. Paul de Cassagnac, du Pays, qui était allé un peu loin dans son zèle ministériel et qui perdait de vue les intérêts de la faction : en réalité ce manifeste est à l'adresse du ministère, et M. de Fourtou fera bien de ne point s'y tromper : c'est un marché qu'on lui met à la main. On lui dit que le parti bonapartiste n'a pas conseillé le 16 Mai et qu'il n'en portera pas la responsabilité ; on lui rappelle que le concours du parti bonapartiste ne peut être obtenu qu'à de certaines conditions qui ont été débattues et qu'il faut tenir aujourd'hui ; on lui fait sentir enfin que si le cabinet du 16 mai n'acquiescait pas ses promesses, il serait bel et bien abandonné devant le suffrage universel.

Ce document, publié par l'Ordre, accuse donc au sein de la coalition des divisions qui vont en s'aggravant tous les jours. Il y a déjà longtemps que ces dissentiments inévitables étaient soupçonnés et même connus : aujourd'hui ils sont avoués, reconnus, proclamés avec quelque ostentation. Nous allons bien voir ce que diront les journaux ministériels. Supposez que les bonapartistes se présentent devant le suffrage universel en accablant le 16 mai : que restera-t-il au 16 mai ? Les bonapartistes tiennent le 16 mai à

leur merci, et ils le savent bien. Aussi l'Ordre parle-t-il toujours de négociations qui continuent pour l'attribution des candidatures officielles et que l'on invite M. Paul de Cassagnac à ne pas troubler par ses intempérances. Quoi de plus clair que le passage suivant : « M. de Cassagnac ne sait rien, absolument rien des difficultés et des oppositions contre lesquelles nous luttons dans vingt départements, des revendications que nous sommes obligés de faire au nom des règles formulées par le ministère et acceptées par toutes les nuances conservatrices ; il ignore de quelles dérogations graves, à ces règles nous sommes menacés... »

Qu'est-ce que tout cela veut dire ? N'est-il pas évident qu'il y a vingt circonscriptions que les bonapartistes trouvent bonnes et qu'ils veulent se faire adjuger ? Et comment ? Est-ce en rappelant les prétendues « règles formulées par le ministère » ? Non : il y a un moyen plus sûr et moins trompeur, comme disait M. Scribe ; il n'y a qu'à menacer le ministère de rupture, comme fait le Gaulois, et non pas de l'appuyer quand même comme fait le Pays. Voilà pourquoi l'Ordre est aujourd'hui contre M. Paul de Cassagnac, sauf à être avec lui demain, pourvu que le ministère donne des sièges.

C'est égal ! M. le duc de Broglie doit être humilié d'être ainsi la proie de tels maîtres chanteurs.

On lit dans la Gazette de France :

L'autorité est, pour le vrai bonapartiste comme M. Rouher, quelque chose qui ressemble au pouvoir du garde-chiourme. On a sous sa garde un certain nombre de condamnés du suffrage universel que l'on conduit à coups de garettes, qu'on injurie et auquel on ne permet ni réflexion, ni question, ni critique. Le maître a parlé, il faut courber l'échine.

Et dans ce système napoléonien, on traite comme ennemis, les fidèles qui refusent d'obéir aveuglément aux ordres du délégué du maître ; on classe dans des degrés inférieurs ceux qui, tout en obéissant, semblent le faire à regret.

M. Rouher est convaincu qu'en s'affirmant avec brutalité, il donne une très haute idée de son pouvoir et de son énergie. Il produit l'effet tout contraire.

Il montre que ce système d'absolution n'a pas même la vertu de produire l'unité d'action et d'enseigner l'obéissance. Comme l'autorité dont se revêt M. Rouher n'a pas la sanction élevée qui sanctifie l'autorité, chacun s'arroge le pouvoir de commander, et l'on voit dans ce parti autant de chefs qui veulent imposer leur politique, qu'il y a de personnalités marquantes : ce qui produit la plus belle cacophonie qu'on puisse imaginer. M. Rouher a une politique, — M. de Cassagnac en a une autre, — M. Emile Ollivier en a une autre, — le prince Jérôme une différente encore, etc., etc.

Ceux qui ont cru un moment que le despotisme était la force et l'ordre, ont pu juger de leur erreur par ce qui s'est passé au 4 septembre, et par ce qui se passe aujourd'hui.

Ah ! il n'avait pas le verbe haut, le président du Sénat, en présence des envahisseurs de la Chambre. Il n'y a pas eu de rôle plus piteux que le sien, au 4 septembre. Quand il s'agissait de réagir, il s'est enfui nous livrant à la révolution et à l'invasion. Il s'est enfui laissant là le Sénat

qu'il présidait, oubliant dans son château de Cercey, tellement sa course était rapide les papiers d'Etat les plus confidentiels.

Voilà ce que c'est que le despotisme ; il vous opprime pendant les temps de calme, à l'heure de la crise il s'éclipse.

ORIENT

Depuis quelques jours, les opérations militaires semblent languir en Orient. Le correspondant de la Presse de Vienne à Bucharest constate ce ralentissement de la marche des Russes et il l'attribue à une défaite qu'ils ont éprouvée à Plevna. Le combat de Plevna a été plus important qu'on ne l'avait cru d'abord : il a obligé les Russes à reporter leur quartier général de Tirnowa à Biela, et à envoyer à l'est, pour renforcer la division malheureuse du général Schilder, une partie des troupes qui étaient dirigées sur le quadrilatère, et en particulier sur Roustchouk.

Si l'on en croit les renseignements de la Neue Freie Presse, l'échec de Plevna aurait amené les Russes à réfléchir un peu sur leur situation et à réformer en partie leur plan d'opérations.

La campagne des Russes est contraire à tous les principes de la science militaire : ce n'est pas une expédition régulière et systématique qu'ils ont entreprise, mais une guerre psychologique, accommodée plutôt à l'esprit des Turcs et à la connaissance profonde qu'ils en ont, qu'aux difficultés du terrain, à la prudence. Ils ont réussi ; ils ont passé le Danube sans éprouver grande résistance ; ils ont couru aux Balkans et les ont franchis sans coup férir. Ils ont laissé derrière eux deux armées qu'ils n'ont point battues, qui menacent chacune un de leurs flancs, et qui s'appuient à l'est et à l'ouest, de ce dernier côté surtout, sur les plus solides places fortes du pays. Si l'on veut trouver dans l'histoire quelque opération militaire aussi aventureusement conduite, il faut remonter à nos campagnes françaises en Italie, au seizième siècle. Rien n'était plus aisé alors, par entraînement et par surprise, que d'aller jusqu'au sud de la Péninsule ; c'est d'y rester ou d'en revenir qui était difficile. Nous ne comparons, bien entendu, ni les temps, ni même les circonstances, mais seulement le système de guerre qui était suivi alors et qu'on ressuscite aujourd'hui.

En 1828-1829, les Russes, sous le commandement du général Diebitch, ont fait pourtant quelque chose d'analogue à ce qu'ils entreprennent de nouveau : ils ont été assez rapidement jusqu'à Andrinople, et la Porte a demandé la paix. Toutefois, leur marche était plus méthodique ; en 1828, ils avaient pris Varna, et, en 1829, Silistrie ;

leur flotte côtoyait leur armée dans la mer Noire ; ils avaient à Bourgas des magasins considérables qui avaient été mis en sûreté par la victoire de Kossutcha. Malgré tous ces avantages, les Russes ne sont arrivés que 15 ou 20,000 à Andrinople, et l'on sait à présent que si les Turcs avaient pénétré le mystère de leur faiblesse, le dénoûment aurait été tout autre qu'il n'a été.

Cependant, les souvenirs heureux de 1829 encouragent les Russes à suivre la même marche qu'alors. Si leur base d'opération, réduite à la distance entre Nicopolis et Simniza, est plus étroite, si tout le quadrilatère est entier, si les armées turques sont également intactes, ils comptent sur la démoralisation plus avancée de l'empire Ottoman, sur leurs forces plus considérables, sur l'appui des Bulgares qui leur est acquis. On assure que, dans ces conseils qui viennent d'être tenus, ces considérations diverses ont été débattues et pesées.

(Journal des Débats).

INFORMATIONS

L'Indépendance belge assure que, dans l'entourage même du maréchal, on commence à perdre toute illusion. Les critiques des journaux amis comme le Constitutionnel, auraient produit une très vive impression, et on envisagerait déjà la formation d'un ministère centre gauche comme un refuge pour l'avenir :

On affirme même, dit l'Indépendance, qu'à la suite du conseil du cabinet, une circulaire confidentielle a été envoyée aux préfets pour leur recommander la prudence, et leur prescrire de ne prendre aucun arrêté, de ne demander aucune poursuite aux parquets avant d'avoir consulté des juriconsultes instruits et capables. Il faut du dévouement, dirait la circulaire, mais pas d'imprudence ou de maladresse. Enfin le ministre recommanderait surtout à ses préfets de veiller sur leurs agents.

Le Constitutionnel, en reproduisant ces renseignements, avoue qu'il n'est pas en mesure d'en contrôler l'exactitude, car il ne va pas à l'Elysée. Il pense toutefois que s'il est lu dans ce palais, comme il le souhaite, il est assuré de plaire au maréchal dont la politique personnelle est d'accord avec celle qu'il soutient depuis deux mois.

On lit dans la correspondance légitimiste de Saint-Chéron :

Au ministère de la justice, on est, dit-on, assez frappé de la façon dont les cours statuent dans les procès politiques portés devant elles après condamnation en première instance. Autrefois, comme au lendemain du 16 mai, par exemple, les cours se montraient, dans l'application de la peine, plus sévères que les tribunaux ; aujourd'hui, c'est le contraire et

presque toujours, sur appel, des réductions de peine sont prononcées.

Peut-être serait-ce trop généraliser que de considérer comme un symptôme ces marques d'indulgence ; cependant, on affirme que le garde des sceaux n'y est pas resté indifférent.

La France nouvelle assure que « le monde des affaires juge avec la dernière sévérité, la conduite de M. Rouher et de ses amis. » Ce journal annonce que les bonapartistes auront, en 1877, moins de sièges qu'en 1876.

Un journal légitimiste de province, la Décentralisation, invite de son côté le maréchal à « jeter à l'eau trente candidatures de notabilités bonapartistes, à révoquer une douzaine de préfets du même parti, à modifier le ministère et, à l'aide de ces procédés, la Décentralisation promet au maréchal une Chambre aussi conservatrice que l'Assemblée du 8 février.

La République de la Nièvre annonce que M. Girerd, ancien député de la Nièvre, intente une action civile au géant du Nivernais, journal bonapartiste de Nevers, à raison d'un article injurieux du Bulletin des Communes, que le Nivernais a reproduit et qu'il engage ses lecteurs à propager.

Le président du tribunal civil de Nevers a autorisé M. Girerd à faire assigner le sieur Lionel Gourdet, imprimeur-gérant du Nivernais, à comparaître le 31 juillet dernier devant la 1^{re} chambre du tribunal civil de Nevers.

M. le docteur Torigny, ancien député de la Nièvre, a fait présenter à M. le président du tribunal une requête semblable. M. le président y a fait droit, et M. Gourdet a été assigné, à la requête de M. Torigny.

Dans le courant du mois de novembre 1874, une affaire considérable, qui amenait en police correctionnelle plusieurs individus sous prévention d'escroquerie, abus de confiance et infraction à la loi du 24 juillet 1867 sur les Sociétés, se terminait par la condamnation des prévenus Clément Duvernois, Caperon, Gauret et Ernest Rasetti.

Ce dernier était condamné, par défaut, en cinq années d'emprisonnement et 500 fr. d'amende. Il s'est présenté, vendredi, devant la 11^e chambre correctionnelle de Paris, comme opposant à ce jugement et a été, à l'audience, mis en état d'arrestation.

La prévention a été soutenue par M. le substitut Edmond Lefranc.

La défense de Rasetti a été présentée par M^e Grandperret.

Le jugement du tribunal, après avoir résumé très-clairement les charges re-

levées contre l'inculpé, se termine par le considérant suivant :

« Attendu qu'en conséquence il est judiciairement établi qu'à Paris, depuis moins de trois ans antérieurement aux poursuites, Rasetti s'est rendu complice des escroqueries et tentatives d'escroqueries commises par Clément Duvernois, en l'aidant et assistant avec connaissance dans les manœuvres frauduleuses par lui pratiquées, lesquelles manœuvres ont eu pour but de persuader l'existence d'un crédit imaginaire et pour résultat des remises de fonds par divers, entre les mains de la Société dont il faisait partie.

» Condamné Rasetti à deux années d'emprisonnement et à 1,000 fr. d'amende;

» Le condamne aux dépens. »

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

Le *Soir*, organe ministériel, fait pressentir la prochaine dissolution de la municipalité de Cahors.

L'*Ordre* organe bonapartiste donne la même nouvelle.

Nous attendons le fait pour y croire; mais on peut être sûr, à l'avance, qu'il ne nous étonnera pas malgré son énormité.

Jouissez de votre reste, messieurs les meneurs du bonapartisme dans le Lot.

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS.

Le Conseil municipal, réuni samedi dernier, a voté les fonds pour l'abonnement des vendanges. Il a ensuite nommé les conseillers qui doivent assister MM. les Juges de paix dans la rectification des listes du Jury.

Canton Nord.

MM. Talou et Combarieu.

Canton Sud.

MM. Bousquet et Delpech.

Nous trouvons dans le *Conservateur* une remarquable et patriotique lettre de M. Léopold Limayrac :

Castelnau-Montratiat, le 26 juillet 1877.

Monsieur le Directeur,

Je suis informé que quelques amis, dont la bienveillance certainement me touche, ont eu l'idée de poser ma candidature aux prochaines élections générales, dans la circonscription de Cahors. Permettez-moi de recourir à la publicité dont vous disposez, pour faire connaître aux électeurs que je n'ai pas l'intention de solliciter leurs suffrages. Des considérations de famille me font de cette détermination un devoir auquel il ne m'est pas possible de me soustraire pour le moment; et, d'ailleurs, pourquoi ne pas le dire? La bassesse et la perfidie de la pro-

pagande électorale qui déshonorent le suffrage universel dans ce département, m'inspirent un profond dégoût et une aversion irrésistible.

Je suis plein de gratitude pour ceux de mes concitoyens qui se disposaient à me soutenir, et j'aime à espérer le succès de la grande cause de l'ordre et de la liberté à laquelle j'ai été dévoué toute ma vie.

Nous touchons à une épreuve décisive. Puissent les électeurs résister aux obsessions des partis et méditer avec indépendance le sens et la portée du vote qu'ils vont être appelés à émettre!

Ce qui importe, c'est que le choix du pays se fixe sur des hommes sages et modérés, de quelque opinion qu'ils soient, qui acceptent loyalement la Constitution votée par l'Assemblée nationale. Cette Constitution est la loi politique du pays, et le devoir de tous ceux qui veulent préserver la France du retour des abus et des entraînements du pouvoir personnel est de se soumettre aujourd'hui à la République et de la maintenir par un concours dévoué dans les limites de la modération et de l'inflexible équité.

C'est la loi qu'imposent également à tous les bons citoyens les complications de la politique extérieure, et ceux-là seuls sont véritablement conservateurs qui se rallient à ce qui est et appliquent leurs efforts à en faire une œuvre d'apaisement et de stabilité.

Cette politique de conciliation a toujours été la mienne, et bien que, dans les dernières élections, l'esprit de parti dont je suis l'adversaire résolu, secondé par une coalition et un patronage administratif éhontés, ait réussi, par les accusations les plus injustes et les plus déloyales, à m'aliéner les électeurs crédules en leur faisant accroire que je voulais le rétablissement des privilèges et de tout l'attirail féodal, je continuerai dans ma retraite, à suivre moi-même et à conseiller à tous de suivre cette voie d'abnégation et de patriotisme hors de laquelle il ne saurait y avoir de salut pour le pays.

LÉOPOLD LIMAYRAC,

Ancien député à l'Assemblée nationale, ancien Président du Conseil général.

On annonce comme prochain un mouvement émanant du ministère de l'Instruction publique, qui comprendrait, dit-on, dix révocations d'inspecteurs primaires et une soixantaine de déplacements.

Le tribunal d'Aurillac vient d'acquitter un individu poursuivi pour librairie fictive.

L'*Officiel* a publié un mouvement judiciaire assez considérable.

M. de Vivie-Régie, procureur de la République à Mirande, a été nommé procureur de la République à Marmande, en remplacement de M. Deldord, nommé à Bergerac. M. Cayla, substitué à Auch, a été nommé procureur de la République à Nérac, en remplacement de M. Trenty, démissionnaire pour cause de santé.

couragement.

On eut dit que la jeune fille prenait un malin plaisir à détruire une à une toutes les illusions qu'il avait nourries, jusqu'à ce jour, et il sentait un désenchantement cruel pénétrer dans son cœur et le glacer.

Il n'y avait évidemment point d'âme sous cette gracieuse enveloppe. Sylvia était bien une femme comme Paris les fait, railleuses et froides, jouant un rôle étudié à l'avance, posant éternellement pour une galerie invisible.

C'est évidemment de la femme de Paris que Prudhon a dit qu'elle était née pour être entretenue.

Fille par son père, femme par son mari, maîtresse par son amant.

Cependant il y eut un moment où la conversation de Franck et de Sylvia s'interrompit tout à coup, et la jeune fille s'étant levée du fauteuil courut vers son père avec un air effaré :

— Mon père! dit-elle vivement en lui prenant les mains, qu'avez-vous donc? parlez... vous voilà pâle et défait.

Franck s'était levé également, et jetant un regard rapide au banquier, il s'était rapproché de Lopès.

Cependant M. de Compans avait passé

INSTITUTION VALETTE

A l'heure où nous mettons sous presse, a lieu la distribution des prix de l'Institution Valette, qui attire chaque année une nombreuse et sympathique affluence. Nous sommes heureux de pouvoir donner, aujourd'hui même, le discours prononcé à cette fête de famille par M. Blaviel, vicaire général.

Chers jeunes gens,

Les vacances!... ce nom retentit délicieusement à l'oreille de l'élève; avec quel bonheur il salue ce jour qui le rend aux douces joies de la famille, ce jour où commence pour lui une ère de délassement et de liberté. Pourquoi faut-il qu'une parole austère vienne retarder ces jouissances et comme assombrir ces tableaux si riants? Et, pourtant, je le sais, bien-aimés jeunes gens, vous ne m'en voudrez pas, si je viens vous adresser une parole grave, si je viens vous donner de sérieux avertissements; j'en suis sûr, vous m'en serez reconnaissants, et vous y verrez une preuve de cette sollicitude que l'Eglise impose à ses ministres vis-à-vis de la jeunesse, objet des prédilections spéciales du Sauveur des hommes. Aussi bien, ce jour de la fin d'une année scolaire est toujours un moment bien solennel pour plus d'un jeune homme; c'est le commencement d'une vie nouvelle, de la vie d'homme; c'est le point de départ d'une navigation qui ne sera ni sans labeur, ni sans péril, sur une mer où ne manquent ni les écueils, ni les orages.

Laissez-moi vous signaler un de ces écueils et, je ne crains pas de le dire, un des plus funestes. Nous voulons la paix, la paix en nous-mêmes, la paix autour de nous. La paix!... mais, sans elle, rien ne contente, rien ne satisfait : l'indigence avec la paix, c'est la misère; mais cette paix!... c'est l'ordre qui la produit, c'est sur lui qu'elle est fondée, c'est de lui qu'elle sort, *pace tranquillitas ordinis*. Eh! bien, trop souvent, aujourd'hui surtout, l'économie de la vie est basée sur des principes qui en renversent l'ordre et ne peuvent pas aboutir à la paix.

De quoi s'occupe-t-on, surtout; de nos jours? On s'applique à connaître ses droits, on est surtout attentif à les revendiquer : l'enfance en sait déjà bégayer le nom, elle sait réclamer des immunités. C'est tout simplement le renversement de l'ordre, c'est la mise en permanence de l'état de guerre.

Constamment préoccupé de ses droits, l'homme voit, en quelque sorte, des ennemis dans tous ceux qui l'entourent, il se croit obligé d'être toujours en garde contre les oppressions du dessus, les résistances du dessous. Ne parlez pas d'affections pieuses et tendres, de généreux dévouements. Le supérieur nous semble toujours prêt à empiéter sur nos droits, nous trouvons toujours que l'inférieur les méconnaît; il faut résister à l'un, il faut peser sur l'autre; car, pleins de l'idée de nos droits nous les exagérons et, exagérant les nôtres, nous diminuons d'autant les droits d'autrui : en réalité tous les droits sont contestés, sont mis en question, tous sont plus ou moins atteints, plus ou moins blessés; c'est le désordre, le trouble, l'in-

sa main sur son front, une pâleur subite s'était en effet répandue sur ses traits, et il cherchait par un sourire à rassurer son enfant.

— Ce n'est rien, dit-il avec un reste d'embarras, et tu t'alarmes à tort.

— Sans doute, mademoiselle ajouta Lopès.

— Mais que se passe-t-il? insista Sylvia.

— Oh! moins que rien.

— Enfin?

— Je racontais à M. de Compans, poursuivit Lopès, une histoire lugubre qui s'est passée il y a quelques années, dans l'une des propriétés qu'il possède aux environs de Paris.

— N'est-ce donc que cela? fit Sylvia en adressant à son père un regard où tremblait encore un peu d'inquiétude.

— Pas autre chose.

— Mais on joue tous les jours des histoires semblables sur nos théâtres de drames, et je n'ai jamais vu mon père y prendre un si vif intérêt.

Lopès sourit.

— Cela tient sans doute, répondit-il, à ce que nos auteurs n'y mettent pas une vérité suffisante, ou qu'ils ne racontent que des drames impossibles, éclos dans

quiétude.

Au contraire que chacun s'occupe de bien connaître ses devoirs, de les bien remplir, tout change aussitôt; et d'abord la paix en nous-même est assurée. Quel est son fondement? Elle est basée sur le témoignage de la conscience. Mais, sur quel témoignage? Sur le témoignage du droit revendiqué? Non certes. Non, mon cher enfant, vous ne serez pas en paix avec vous-même, vous n'aurez pas la paix en vous-même, parce que vous aurez réclamé dent pour dent, œil pour œil; parce que vous aurez obtenu la pleine, la complète réparation de ce tort, de cette injure; mais, lorsque vous avez bien rempli vos devoirs de chrétien, de fils, d'élève, de camarade, lorsque vous avez su vous faire violence et accomplir un généreux effort pour remplir ces devoirs parfois difficiles, n'est-il pas vrai? Vous êtes content, vous êtes tranquille, vous êtes en paix. La paix en nous-même est fondée sur le témoignage du devoir accompli. Par l'accomplissement du devoir la paix du dehors n'est pas moins garantie : ces parents et ces enfants, ce souverain et ces sujets s'appliquent les uns et les autres à bien connaître, à bien remplir leurs devoirs : ces parents, ce souverain ne semblent au-dessus que pour garder, protéger et défendre; leur vigilante sollicitude est attentive à tous les besoins, leur prudente sagesse pourvoit à toutes les nécessités; ils semblent vivre uniquement pour ces enfants, pour ces sujets dont la divine Providence leur a confié la direction et le gouvernement. A leur tour, empressés et soumis ces sujets, ces enfants préviennent le commandement, deviennent les désirs, se portent avec ardeur partout où les appellent des ordres dont ils respectent le droit, qu'ils savent inspirés par un amour loyal et sincère. Le commandement est facile, l'obéissance pleine de douceur : préoccupé du devoir, chacun dépasse l'obligation; nul ne réclame son droit et nul droit n'est lésé : c'est l'ordre, c'est la paix.

C'est qu'en réalité tout est devoir ici-bas : le droit est plus haut, le droit est en Dieu : lui seul a des droits essentiels, indépendants, parce que lui seul ne tient rien de personne, parce que lui seul est la raison de son être, de sa perfection sans limite. Oui, lorsque ce puissant souverain donne des ordres aux multitudes inclinées devant lui, exerce la suprême autorité dans les vastes régions relevant de sa couronne, qu'il ne s'y trompe pas : il exerce une délégation, il remplit un devoir, et, un jour au pied du trône de celui par qui règnent les rois et au nom de qui tout législateur doit intimer ses lois, il devra rendre compte de l'accomplissement de ce grand devoir : bien plus, ce pouvoir n'est son droit que parce qu'il est son devoir et voilà bien la grande garantie, la grande sureté des petits et des faibles. L'obéissance sera-t-elle difficile vis-à-vis de ce chef obéissant le premier au maître commun et n'exerçant son pouvoir que pour sauvegarder et promouvoir le bien de ses frères? Mais, si tous les devoirs sont accomplis, quels droits pourraient être en souffrance?

Chers jeunes gens, vous avez déjà l'expérience de ces vérités : que font vos excellents parents? Ils vous aiment; ils veillent sur vous et vous défendent; ils vous procurent les moyens de recevoir

leur imagination banale. Ici au contraire, il s'agit d'une histoire vraie, dont les personnages existent encore à l'heure qu'il est.

Cet incident avait un peu troublé tout le monde. M. de Compans paraissait en proie à une préoccupation profonde. Le regard de Sylvia allait alternativement de son père à Lopès, Franck lui-même ne savait plus trop quelle contenance tenir.

Il profita de cette situation pour abrégé sa visite.

— J'espère que vous nous reviendrez souvent, lui dit Sylvia quand il eut manifesté le désir de se retirer.

— Un médecin se doit à ses malades, répondit Franck en serrant la main que lui tendait la jeune fille.

— Mon père reçoit tous les jeudis.

— Je ne l'oublierai pas.

— A bientôt donc, monsieur Franck.

— A bientôt mademoiselle.

De son côté, M. de Compans s'était approché de Lopès.

— Monsieur, lui dit-il d'une voix qu'il essayait vainement de contenir, je vous reverrai.

— Quand vous voudrez, répondit Lopès.

— J'aurai peut-être à vous parler.

une instruction saine et une éducation honnête, ils multiplient les efforts et les sacrifices, ils s'imposent souvent de dures privations pour vous assurer une position honorable, un honnête bien-être; ils s'occupent de remplir leurs devoirs, et parlent peu de leurs droits. Mais n'est-il pas vrai? vous êtes d'autant plus fidèles à respecter ces droits, que, plus occupés de remplir leurs devoirs, ces excellents parents le sont moins de rappeler leurs droits et de les faire sentir. Et ces parents tout bons qu'ils soient ne sentiraient-ils pas leur zèle, leur dévouement, leur amour se refroidir, si au lieu de vous voir occupés surtout de leur témoigner votre respect, votre soumission, votre amour, ils vous voyaient préoccupés de savoir ce que vous pouvez leur refuser, leur discuter et ce que vous pouvez exiger d'eux. Hélas! quelle tendresse, quelle affection, quelle confiance, quel dévouement seraient capables de résister à une telle épreuve? Ce n'est plus la famille, la famille avec cet amour, qui, pour ainsi dire, ne fait qu'une vie de tant de tant de vies diverses : c'est un je ne sais quoi qui ne saurait avoir de nom, un je ne sais quoi qui tout souffre, et, chaque jour, se prépare de nouvelles et plus cuisantes douleurs, c'est un objet de tristesse et d'effroi pour l'observateur attentif. Chers jeunes gens, vos familles ne vous offriront pas ce douloureux spectacle, chaque jour vous ferez effort pour mieux connaître vos devoirs, pour les mieux accomplir : marchant dans cette voie sûre, vous serez l'orgueil et la joie de vos parents, la force et le soutien de la Patrie.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT.

Séance du 23 juillet.

Présidence de M. Malinowski,

Extrait du procès-verbal.

Le Secrétaire général dépose les publications reçues.

Il donne communication d'une lettre de M. le ministre de l'Instruction publique, en date du 19 juillet, accordant à la Société une subvention de 300 fr. pour l'année 1877.

La Société nomme le jury chargé d'examiner les pièces du concours et de décerner les prix.

M. d'Orsay lit une monographie de l'ancienne église paroissiale de St-Géry à Cahors, qu'il a faite de concert avec M. Calmon. Cette monographie est accompagnée de divers dessins relevés par ce dernier.

Saint Didier, vulgairement saint Géry, évêque de Cahors au vi^e siècle, avait fait construire dans cette ville une église qu'il fit consacrer en 642 et que l'auteur de sa vie qualifie de *Basilica prima*.

Cette église, qui faisait partie du monastère de St-Amans, fut élevée en dehors des murs de la ville, à l'emplacement occupé aujourd'hui par le Magasin des Tabacs, sur des ruines de l'ancienne cité cadurcienne, qui avait été saccagée de fond en comble.

— Au sujet de la maison de la Bièvre!

— Au sujet de l'histoire que vous venez de me raconter.

Les deux hommes échangèrent un regard singulier.

— Soit dit Lopès avec intention; je reviendrai.

— Bientôt?

— Bientôt.

— Au revoir en ce cas, monsieur Lopès.

Et les visiteurs sortirent. Quand ils furent dans la cour, Lopès prit le bras de Franck.

Son regard étincelait... une confiance sereine éclatait sur son front.

— Allons? dit-il avec gaieté l'affaire est en bon chemin.

— Quelle affaire? dit Franck.

— Votre vengeance, parbleu!

— Qu'avez-vous donc appris?

— Eh! n'avez-vous rien remarqué vous-même, mon cher docteur; n'avez-vous pas vu, pendant que je racontais le drame de la Bièvre, comme le regard de M. de Compans s'est troublé; quelle pâleur s'est répandue sur ses traits; quel trouble s'est manifesté sur toute sa personne.

— Eh bien?... dit Franck.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT.

24 août 1877.

(33)

LES NUITS DE PARIS

Par Pierre ZACCONE.

Première partie.

VII

CHEZ M. DE COMPANS

— Moi, continua-t-elle avec un aplomb qui attrista Franck, criez à la profanation si vous voulez, cher docteur, mais je n'aime la nature qu'à l'Opéra, le lever du soleil sans rosée et sans rhumatisme; les nuits silencieuses, avec la musique de Rossini ou de Bellini; enfin toutes les splendeurs de la campagne qui s'éveille ou s'endort, mêlées de pâtes qui chantent avec la voix de Mario ou celle de Roger.

Pendant que Sylvia parlait, Franck la contemplait avec un air de profond dé-

en 573 par Théodebert, fils de Chilpéric. Elle renfermait le tombeau de saint Didier.

Elle fut détruite par les Sarrasins, dans la première moitié du vi^e siècle, et il n'en reste aujourd'hui que deux objets en grès, un bémolier et les débris d'un chapiteau.

Une deuxième église de style roman, fut construite sur les ruines de la première dans le cours du xi^e siècle.

Ruinée de nouveau en partie, au xiv^e siècle, elle a été rétablie et transformée par les Dominicains au xiii^e siècle.

Enfin, les bâtiments de St-Géry ont été vendus en 1796, comme biens nationaux. Le département et l'Etat ont fait tour à tour l'acquisition en 1811 et 1830, et on y établit le Magasin des Tabacs.

Le Secrétaire de la Société,
POUZERGUES.

Un concours est ouvert entre MM. les architectes de France et de l'Algérie, pour la confection d'un projet de préfecture à Constantine.

Le programme est déposé dans toutes les préfectures de France et de l'Algérie.

Les projets devront être déposés à la préfecture de Constantine au plus tard le 30 décembre 1877.

On lit dans la France :

Plusieurs de nos lecteurs s'adressent à nous pour être fixés sur la date de la convocation des réservistes.

L'appel annuel est aujourd'hui patriotiquement accepté par tous, il cause sans doute de réels dérangements et jette quelque perturbation dans les affaires. Mais, prévenus à temps, les jeunes gens convoqués prennent leurs dispositions à l'avance.

Cette année, rien n'est fixé, arrêté. Le ministre de la guerre avait, comme les années précédentes, indiqué la date de convocation pour tous les corps.

L'acte du 16 mai est venu tout remettre en question.

Attendra-t-on à la dernière heure pour prévenir les intéressés ? Il y a à ce retard des inconvénients sérieux. Nous avons l'espoir que M. le ministre de la guerre voudra bien publier dans le *Moniteur de l'Armée* une note indiquant, d'une façon précise, si les dates précédemment fixées doivent encore être considérées comme définitives.

Il y a là le plus grand intérêt à ce que cette publication ne soit pas différée.

Le 22 juillet, le comité légitimiste de Tarn-et-Garonne se réunit à Montauban et décida ce qui suit :

Sur les quatre circonscriptions électorales du département, le gouvernement parait disposé à appuyer trois bonapartistes

— Eh bien ! où je me trompe fort, mon ami, ou le banquier doit en savoir long sur la fin tragique de votre père.

— Le croyez-vous ?

En parlant ainsi, Lopès désigna du regard un homme qui entrainait en ce moment dans l'hôtel de M. de Compans.

Cet homme était Pascal.

Franck fit un mouvement.

— La rencontre, est en effet, singulière, dit-il après un moment de silence mais elle peut avoir aussi un motif naturel.

— Voyons !

— Cet homme a la garde de la maison de la Bièvre.

— Sans doute.

— Nous sommes allés hier pour acheter cette propriété, et il est tout simple qu'il vienne prévenir son maître de ce qui s'est passé.

Lopès ne répondit pas ; il monta en voiture et Franck en fit autant.

— Du reste, dit-il quand la voiture fut partie, là n'est pas le point important pour le moment, et nous avons autre chose à surveiller.

— Quoi donc encore ?

— L'inconnu d'hier.

— Le Monténégrin !

et un quatrième dont les opinions ne sont pas légitimistes. En présence de cette situation, les légitimistes revendiquent pour eux une candidature, et c'est celle de l'arrondissement de Castelsarrasin qu'ils ont choisie. Une délégation de quatorze personnes s'est rendue immédiatement auprès de M. le préfet, lui a exposé les prétentions du comité et conclu en disant que, en obtempérant à la demande faite, le gouvernement trouvera dans l'ensemble du département l'appui des légitimistes. Si la demande est repoussée, chacun réserve sa manière de faire.

M. le préfet a répondu qu'il allait porter à la connaissance de M. le ministre de l'intérieur la démarche du comité légitimiste de Tarn-et-Garonne.

Trois noms ont été présentés à M. le préfet pour cette candidature.

Sur quatre circonscriptions le gouvernement appuie trois bonapartistes et un incolore ; les légitimistes implorant une seule candidature et s'engagent à voter pour les bonapartistes. Ils ne sont vraiment pas difficiles.

Le conseil municipal de Castelsarrasin a été dissous et remplacé, y compris la municipalité révoquée, par une commission municipale. Le *Républicain de Tarn-et-Garonne* publie la lettre suivante d'un des membres nommés de cette commission :

A M. le maréchal de Mac-Mahon, président de la République.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous exprimer ma surprise d'avoir été nommé par vous membre de la commission municipale de Castelsarrasin, sans que j'aie donné mon consentement et sans que j'aie été même consulté par personne.

J'aurais refusé ce consentement s'il m'eût été demandé.

Je vous prie en conséquence, monsieur le président, de vouloir bien considérer ma nomination comme non avenue.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma respectueuse considération,

FAURÉ, Antoine.

Le *Républicain de Tarn-et-Garonne* dit également que le secrétaire et l'employé de la sous-préfecture de Castelsarrasin ont refusé de continuer leurs fonctions avec le nouveau sous-préfet, qui reste seul dans son hôtel et ses bureaux. Le même journal ajoute que l'administration ne peut arriver à trouver des commissions municipales ni à Verdun, ni à Moissac.

On sait que la grande quantité des fruits épuise les arbres et provoque des interminances dans les récoltes; de plus, s'ils sont trop nombreux, ils restent petits, sans saveur et par conséquent de peu de valeur.

Il est donc important de ramener l'équilibre entre la force de l'arbre et sa production fruitière, en supprimant

ce qui est en trop : par ce moyen on aura, il est vrai, une moins grande quantité de fruits, mais le poids sera égal et on sera assuré de ne pas avoir altéré ces arbres, tout en ayant fait une récolte plus avantageuse.

La suppression doit se faire lorsque le noyau ou les pépins commencent à se former dans les fruits; à ce moment il est facile de reconnaître ceux dont la fécondation s'est opérée dans de bonnes conditions. En effet, à ce moment, on en remarque un certain nombre qui semblaient devoir rester sur l'arbre, qui apparaissent avec une mine jaunâtre et piteuse et tombent ensuite. En les ouvrant, on voit l'intérieur des loges dans les fruits à pépins ou la place du noyau dans les fruits à noyau, tout noir.

C'est pourquoi nous conseillons d'attendre patiemment la formation complète de l'un et de l'autre avant de faire la suppression, afin de ne pas s'exposer à enlever justement ceux qui, peut-être, étaient désignés par dame Nature pour donner plus tard de beaux et bons fruits.

Pour la chronique locale, A. Layton

DERNIÈRES NOUVELLES

Le *Pays* reproduit aujourd'hui la lettre adressée à l'Ordre, par le comité de l'appel au peuple, et y répond très-vivement :

« Le prétendu comité qui a signé le document, dit-il, n'est pas le vrai comité. C'est un comité factice, artificiel et que nous ne reconnaissons pas... »

« Le comité actuel ne représente plus rien, rien que l'omnipotence de M. Rouher, omnipotence qu'il nous plait d'autant moins de subir, que ses effets sur la marche des événements, ne nous ont pas toujours paru les plus heureux du monde. »

« Nous avons déclaré, dit-il encore, et nous déclarons de nouveau, que c'est M. Rouher qui a créé toutes les difficultés et qui les crée encore.... Le blâme glisse sur nous ; le désaveu nous grandit. »

Paris, 31 juillet.

Une dépêche de Sistova annonce qu'un engagement important a eu lieu le 29, près de Routschouk entre l'armée du czarévitch, et les Turcs commandés par Eyoul-Pacha. Les Turcs ont été défaits : 30 canons, 10 drapeaux et 5,000 prisonniers sont tom-

chés entre les mains des Russes.

Des dépêches postérieures et officielles, confirment la victoire des Russes, le nombre des prisonniers turcs est dit-on de 8,000.

L'armée d'Eyoul a été complètement mise en déroute.

Il est probable que les Russes vont immédiatement reprendre l'offensive.

D'après une autre dépêche, les Russes ont de nouveau attaqué Plewna ; la bataille commença samedi, a continué tout le dimanche. Les dernières nouvelles portent que les Russes gagnent du terrain. Les Russes ont en ligne 25,000 hommes. Les Turcs, sous le commandement d'Osman-Pacha, en ont à peu près autant.

Le *Daily News* presse le gouvernement anglais d'adopter une politique nette et résolue. « Il ne faut pas, dit-il, qu'on nous mette de côté. Il ne nous faut pas aller supplier l'Autriche de prendre soin de l'Angleterre. Tout démontre que l'occupation de Gallipoli est une mesure nécessaire que l'Angleterre ne doit pas hésiter à prendre. »

Paris, 4^e août, soir.

D'après des renseignements parvenus ici aujourd'hui, tant de source russe que de source turque, il paraît résulter que le corps d'armée commandé par le général Kradener a éprouvé de nouveau un grave échec devant Plewna.

Versailles, 2 août.

Le gouvernement n'a pas encore arrêté complètement la liste de toutes les candidatures officielles, mais on s'occupe très activement, au ministère, d'achever ce travail.

Bourse de Paris

Cours du 2 Août.

Rente 3 p. %.....	70.50
— 4 1/2 p. %.....	104.60
— 5 p. %.....	106.00

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 1 ^{er} août	CLOTURE précédente
Banque de France..	3.075 »	3.075 »
Crédit foncier....	720 »	707 50
Orléans-Actions...	1.050 »	1.035 »
Orléans-Obligations.	328 25	326 »
Suez.....	672 50	667 50
Italien 5 %.....	69 15	69 »

tait encore.

— C'est vrai !

— Eh bien, qui te dit que ces indiscretions ne viennent pas de lui ?

— Il aurait parlé plus tôt.

— Qui te dit que sa fille... cette nièce qui habitait la maison de la Bièvre la nuit de l'affaire, et disparue depuis, et dont on n'a plus entendu parler ; qui te dit que cette nièce n'est pas revenue, qu'elle n'a point révélé ce qui s'est passé, qu'elle ne vient pas pour nous livrer à la justice !

Pascal laissa échapper un profond soupir, et passa le revers de sa marche sur son front, puis essuya la sueur abondante qui l'inondait.

— Si j'en étais sûr... dit-il avec un effort.

— Que ferais-tu ?...

— Faudrait voir.

— Parle.

— J'irai cette nuit...

— Explique-toi.

— Pascal respira péniblement.

— Tout est possible, répondit-il, et vous m'avez fait songer à une chose que j'avais oubliée.

— Laquelle ?

— Mon frère...

DÉPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Commune de Puy-l'Evêque

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 15 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-et-un.

AVIS

Par actes passés devant Nous, Maire de la commune de Puy-l'Evêque, le vingt-cinq juillet mil huit cent soixante-dix-sept, les nommées Filhol, Catherine, veuve Vigie, et Serres, Marie, veuve Lafargue, ont cédé, pour l'établissement du chemin vicinal ordinaire, numéro 11,

SAVOIR :

La veuve Vigie, chambre au premier étage, section B, numéro 1071.

La veuve Lafargue, 0 ares 30 centiares de maison, section B, numéro 1071.

Moyennant la somme de onze cents francs, chacune.

Fait à la mairie de Puy-l'Evêque, le 2 août mil huit cent soixante-dix-sept.

Le Maire,
MOURGUÈS.

DÉPARTEMENT DU LOT.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS.

Commune de Puy-l'Evêque.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 15 de la loi du 3 mai 1841.

AVIS

Par actes passés devant Nous, Maire de la commune de Puy-l'Evêque, le vingt juillet mil huit cent soixante-dix-sept, les sieurs Neumille, Jean-Baptiste et Gervais, Emmanuel ont cédé, pour l'établissement du chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 28.

SAVOIR :

Le sieur Neumille, Jean-Baptiste, 3 ares 40 de terre, section E, 544
2 ares 80 de bois, section E, 429
9 ares 20 de vigne, section F, 431
2 ares » de bois pins, sect F, 430
11 ares 60 de bois, section F, 429

Le sieur Gervais, Emmanuel, 46 ares 40 de bois, section E, 615 moyennant la somme de : Le sieur Neumille, Jean-Baptiste.. 800 fr.
Le sieur Gervais, Emmanuel 700 fr.

Fait à la Mairie de Puy-l'Evêque, le 2 août mil huit cent soixante-dix-sept.

Le Maire,
MOURGUÈS.

— Que veux-tu faire ?

— J'irai cette nuit, vous dis-je.

— Prends garde, au moins, de te livrer toi-même.

Pascal fit un hideux sourire.

— Oh ! rassurez-vous, monsieur de Compans, dit-il... André me connaît... s'il s'est tu jusqu'à ce jour, c'est pour moi qu'il l'a fait... Je veux le voir cette nuit même... et si sa fille était revenue, s'ils comptaient à eux deux quelque trahison...

— Eh bien ? fit le banquier.

Pascal serra les poings avec un sombre froncement de sourcils, et jeta à M. de Compans un regard presque farouche.

— Eh bien, répondit-il laconiquement, je me plais dans ma maison de la Bièvre, et il y aura du sang de répandu avant que l'on m'en fasse partir.

M. de Compans sourit à ces hideuses paroles, et reconduisit l'Auvergnat jusqu'à la porte de son cabinet.

— Je t'attendrai demain, dit-il en posant un doigt sur ses lèvres.

— Demain, je vous dirai ce qui se sera passé, répondit Pascal en s'éloignant

(A suivre).

Nous lisons dans le Figaro :

L'EUCALYPSINTHE

Mon cher Directeur,

Le Figaro est trop l'ami du progrès pour que je ne m'empresse pas de vous faire part d'une découverte dont on ne peut, à première vue, mesurer l'importance. Et d'abord, un mot pour vous dire comment j'ai été initié à cette heureuse innovation. Vous connaissez mon aversion raisonnée pour l'absinthe, la muse verte, où les plus vaillants ont trouvé l'inspiration parfois, et puis après, toujours l'hébètement ou la mort. Or, l'autre jour, sur la porte d'un de ces cafés marseillais superbes comme des palais, je trouvais un ami, garçon raisonnable s'il en fut, en tête à tête avec un verre d'absinthe, carabinée, comme on disait au quartier latin. La liqueur opaline scintillait, épaisse et laiteuse, à travers le cristal, et répandait son parfum alléchant,

— Comment, lui dis-je, vous bovez de l'absinthe ?

Il sourit, me fit asseoir à ses côtés, et me dit :

— Vous en boirez avec moi.

— Jamais de la vie !

Il me montra alors un flacon con-

tenant une liqueur d'un beau vert émeraude et me dit, lisez : L'Eucalypsinthe.

Je lus, je goûtai et je bus. Je ne traduirai pas toute mes impressions pour ne pas dépasser le cadre qui n'est assigné à cette place, mais d'un mot je vous dirai qu'il est impossible de trouver un meilleur succédané de l'absinthe comme goût, comme arôme, et avec cela d'une innocuité parfaite.

Depuis longtemps on préconisait les vertus thérapeutiques des feuilles de l'Eucalyptus et on l'employait en infusion comme fébrifuge. Aujourd'hui, un savant dévoué à la belle mission qu'il s'est donnée, le docteur Miergues, médecin de colonisation en Algérie, est arrivé, après de patientes recherches et des essais de tous genres, à produire une admirable boisson apéritive, qui est en même temps un médicament merveilleux contre les fièvres paludéennes, l'anémie, le rhumatisme, que sais-je encore. Dans toutes nos colonies, l'Eucalypsinthe s'est répandue déjà avec la vogue qui ne s'attache qu'aux choses vraiment utiles. Marseille est, je crois, la première ville de France où la nouvelle boisson se soit naturalisée, mais je garantis que dans six

mois elle sera partout populaire. C'est à Marseille que se trouve la succursale de la grande fabrication du bien-faisant produit : l'uae des maisons les plus honorables de cette ville, la maison Bessède fils, dont le nom est attaché depuis longtemps aux meilleures huiles d'olive de Provence, s'est faite la concessionnaire du brevet pris par le docteur Miergues.

J'ai voulu aller visiter moi-même l'usine de M. Bessède, boulevard de la Cordorie, 9, à Marseille, et je suis sorti ravi de la magnificence de cet établissement et de l'amabilité de son chef. Quelque réprobation qu'on ait au Figaro pour tout ce qui ressemble à de la réclame, je n'hésite pas à préconiser l'Eucalypsinthe comme une des découvertes agréables et utiles dont on peut dire sincèrement : c'est un progrès et un bienfait pour l'humanité.

EDMOND SAINT-VIVES.

LES GUIDES-JOANNE

Le moment est opportun pour appeler l'attention des lecteurs sur cette belle collection des Guides-Joanne, qui est le vade mecum obligé du touriste et du voyageur. Sur quelque point de la France, de l'Europe et même de l'Orient que puissent

vous porter aujourd'hui votre fantaisie, vos affaires ou vos besoins, vous trouverez dans les Guides-Joanne des compagnons de voyage à la fois éclairés et empressés, qui vous indiqueront, si vous le voulez, l'heure du paquebot ou du railway, le restaurant qu'il faut choisir, l'hôtel où il est bon de faire porter sa malle, et, avec la même précision et la même exactitude, le site, le tableau, le détail intéressant ou pittoresque que l'art, l'industrie ou la nature offrent à votre curiosité ; tout le passé, tout le présent, historique, artistique, économique, de la contrée, de la ville, du village où vous vous trouvez.

Et vous auriez tort, remarquez-le bien, de prendre ces Guides si commodes pour de simples collections des renseignements. Ce sont, pour qui sait lire, des œuvres littéraires, faites pour instruire en intéressant, sans prétention et sans fracas, consciencieusement écrites, dont le mérite est d'autant plus réel qu'il cherche moins à se montrer. L'historien, l'archéologue, l'économiste, le savant, aussi bien que l'homme, trouveront dans les pages de ces modestes volumes, qui semblent n'avoir d'autre objet que de vous montrer votre route, des données de toutes sortes qu'ils chercheraient vainement ailleurs, et ils les trouveront, comme disait Paul-Louis, déduites en excellents termes, ce qui, en vérité, ne gâte rien.

Succès, d'ailleurs, oblige comme noble, et M. Adolphe Joanne n'a jamais cessé de mériter une réputation, qui date aujourd'hui de plus de trente ans, par sa constante persévérance à développer, à perfectionner son œuvre, en y apportant chaque année toutes les modifications que

reclament les circonstances ; en tenant à jour, coûte que coûte, son immense travail.

Ajoutons que, depuis plusieurs années, pour satisfaire tous les besoins et répondre à toutes les convenances, il n'a pas hésité à doubler, en quelque sorte, ses collections par la publication de ces charmants Guides-diamants, où l'on trouve, sous un format de poche, ce que l'on pourrait appeler la substance des grands Guides.

EMPRUNT de la VILLE de MARSEILLE

Le Coupon de 4 fr. 3 fr. 50 (impôt déduit) des obligations provisoires de l'emprunt de la Ville de Marseille, sera payé à partir du 31 juillet, à Paris, au Crédit Foncier de France, dans les départements : aux Trésoreries Générales et aux Recettes particulières des Finances.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux Annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offert par la maison Abel Pilon, de Paris.

On demande des représentants

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

Eaux Minérales de Miers

Gare de Rocamadour (Lot)

HOTEL CARBOIS

A Alvignac

L'HOTEL CARBOIS, le premier que l'on trouve en arrivant de Rocamadour à Alvignac, jouit d'une réputation justement méritée.

Les étrangers qui fréquentent cet Etablissement y sont l'objet des attentions les plus délicates ; chacun se plaît à le reconnaître.

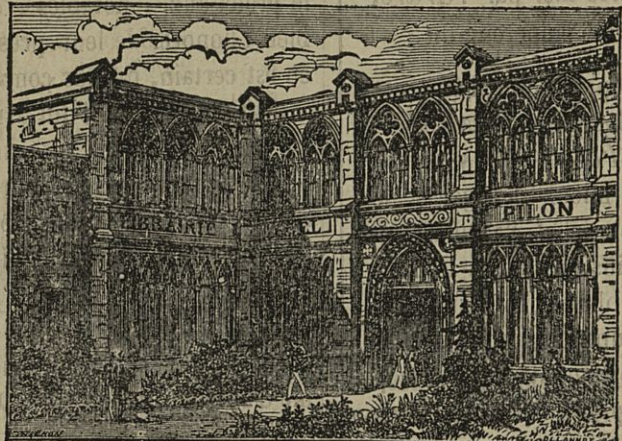
M. CARBOIS, le seul de la commune d'Alvignac actionnaire de la Fontaine minérale offre à tous ses clients de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.

Un omnibus fait le service à tous les trains de la gare pour conduire les voyageurs à l'Hôtel Carbois.

LIBRAIRIE ABEL PILON & Co

33, rue de Fleurus, à Paris.

LIBRAIRIE



MUSIC

CRÉDIT LITTÉRAIRE & MUSICAL

CINQ FRANCS par mois jusqu'à CENT FRANCS d'acquisition, PAYABLES PAR TRAITEMENTS, PRÉSENTÉS A DOMICILE, DE 20 FR. TOUTS LES QUATRE MOIS

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois, et les recouvrements se font par traites trimestrielles.

Tous les ouvrages de librairie publiés par les principaux éditeurs de Paris sont fournis aux mêmes conditions de paiement, sans augmentation de prix.

DICTIONNAIRES — ENCYCLOPÉDIES — HISTOIRE — GÉOGRAPHIE — ÉCONOMIE POLITIQUE — PHILOSOPHIE — SCIENCES — INDUSTRIE — BEAUX-ARTS — CONSTRUCTION — ARCHITECTURE — OUVRAGES ILLUSTRÉS — VOYAGES — ROMANS, etc.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de toutes les Publications musicales éditées à Paris : Méthodes, Études, Partitions, Morceaux détachés, Musique vocale, d'ensemble, d'instruments, religieuse, militaire, etc.

Collection complète des Œuvres spéciales pour piano à deux mains : BEETHOVEN, MOZART, WEBER, HAYDN, CLÉMENTI; doigtée par Moscheles, soit 11 volumes grand format. Prix : 80 fr.

Toute demande ne peut être inférieure à 20 fr. — Envoi franco des Catalogues.

Atelier de Reliure

CARTONNAGES, BOITES EN TOUS GENRES.

J. SARRAZIN, FILS

rue Brives, près le boulevard Sud, à Cahors.

PRIX MODÉRÉS.

GROS ET DÉTAIL

ANCIENNE MAISON GAMBETTA, AÎNÉ

rue du Lycée à Cahors

CRISTAUX, PORCELAINES, VERRERIES ET POTERIES EN TOUS GENRES.

ÉPICERIE ET DENRÉES COLONIALES.

M. Victor BOUZERAND a l'honneur d'informer le Public qu'il vient d'acquiescer de M^{me} veuve Boussac, l'ancien fond de commerce de M. Gambetta, aîné, et qu'il mettra tous ses soins à contenter la nombreuse clientèle de cette Maison.

CAFÉ DE BORDEAUX

Le Sieur Ferdinand COLONGE, entré depuis le 1^{er} Juillet en possession du CAFÉ DE BORDEAUX, créé, sur des bases si heureuses, par son frère, LÉON COLONGE, a l'honneur d'informer le Public que cet Etablissement ne laissera rien à désirer sous le rapport du confortable, des consommations et du service. On y trouvera les Liqueurs des premières marques, des Boissons glacées et tout ce qui peut flatter en toute saison le goût des amateurs.

A l'instar des Tavernes parisiennes, on y servira des Viandes froides, telles que Jambons Sandwich, Terrines, etc.

Le Sieur COLONGE ose espérer que le public répondra à son désir de le satisfaire.

Vendues à garantie

Machines à battre, à bras et avec Manège, pour un ou deux chevaux ou bœuf, Tarares, Ventilateurs, Hache-paille, Foutoirs et Pressoirs à vendange, etc.

Par une nouvelle addition, les Machines à battre à bras que je possède, sont 40 p. % moins pénibles à toutes leurs similaires.

L'entretien des Machines par lui vendues se trouve assuré en toutes circonstances.

S'adresser à M. Laffargue, Constructeur-mécanicien à Prayssac (Lot).

L. BASCHET, Editeur, 126, boulevard Magenta, Paris.

MUSÉE POUR TOUS

Revue de Littérature et d'Art, paraît hebdomadairement.

Chaque numéro, impression élvérienne, sur beau papier velin, format colombier, se compose :

1^o De quatre pages renfermant : texte par les meilleurs écrivains, dessins, gravures, autographes, musique, etc.

2^o De DEUX MAGNIFIQUES PHOTOGRAPHIES tirées hors texte, sortant des ateliers de la maison Goupil et Co, et représentant une valeur réelle de DOUZE FRANCS.

PRIX DU NUMÉRO 2 fr. 25.

Il paraît un numéro tous les Vendredis.

ABONNEMENTS :

Table with 2 columns: Paris and Départements. Rows for 1 an, 6 mois, and Série de 5 numéros.

On souscrit : à Cahors, chez GIRMA, libraire.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON

FLEURISTE

Galerie de Fontenille

boulevard Nord, à CAHORS.

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives ; Galons et devant d'autel brodé or.

Eaux Minérales Lithinées de

ROYAT

SOURCE CÉSAR

Source St-Mari—Source St-Victor.

Eaux toniques et reconstituantes ; digestions difficiles, goutte, rhumatismes, anémie, chlorose, etc.

Dépôt à Cahors, chez M. St-Sever, pharmacien.

AULUS (ARIEGE)

EAU MINÉRALE DÉPURATIVE, LAXATIVE, DIURÉTIQUE

Récompense à l'Exposition de Lyon, 1872-73.

Médaille d'or à l'Exposition de Paris, 1875.

Maladies de l'estomac, des intestins, des reins, de la vessie, Gravelle, goutte, constipation, Vices du sang. — Un des sites les plus beaux des Pyrénées centrales. Station de Saint-Giron. Chemin de fer du Midi. A Aulus : caisse de 20 bouteilles, 31 fr. ; de 25 bouteilles, 40 fr. 50.

Dépôt à Paris, 48, rue St-Martin, et en province chez tous les marchands d'Eaux.

GUÉRISON IMMÉDIATE & ASSURÉE

en faisant un usage constant de la



Plus de névralgies Plus de maux de tête

C'est la

PILE ELECTRIQUE PRATIQUE

mise à la portée de tout le monde.

A Cahors, chez M. Mandelli, frères, bijoutier-opticien, boulevard Nord.